



PLAN D'EAU de CUNLHAT

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques):

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
B	C	B	A	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	C

A : « eau de bonne qualité » - B : « eau de qualité moyenne » - C : « eau pouvant être momentanément polluée » - D : « eau de mauvaise qualité »

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
INS	INS	INS	INS	INS	SUF	SUF	BON	EXC	BON	BON	EXC	BON	BON	BON	BON	BON

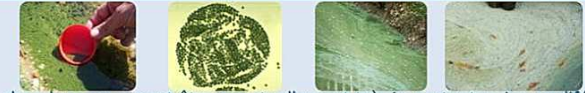
EXC : « excellente qualité » - BON : « bonne qualité » - SUF : « qualité suffisante » - INS : « qualité insuffisante »

Simulations de classement (classement officiel selon cette Directive à partir de 2012)

La qualité bactériologique de l'eau de baignade sur le plan d'eau de Cunlhat est globalement bonne mais peut être soumise à des épisodes de pollutions ponctuelles

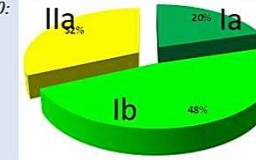
NB : *Escherichia coli* (E.coli) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

CYANOBACTERIES



Les abondances peuvent être ponctuellement très importantes. Les proliférations massives se manifestent par des mousses ou écumes verdâtres en surface. Se reporter à l'affiche « cyanobactéries » pour plus de précisions.

Résultats d'analyses selon la circulaire DGS/SD7 A n°2003-270:



Niveau	C/ml	Gestion	Dénoyement cyano
Ia	20 000	Activité normale	Bimessuel
Ib	100 000	Limitation de la baignade	Hédomadaire
IIa	< 25 sp/l	Interdiction de la baignade	Hédomadaire + recherche de microcystine hédomadaire
IIb	< 25 sp/l	Interdiction de la baignade	Hédomadaire + recherche de microcystine hédomadaire
III	> 25 sp/l	Interdiction de la baignade et de tout autre loisir nautique + présence tout contact de personnes et animaux avec l'eau	Hédomadaire + recherche de microcystine au sein de l'eau

* Echantillonnage dans les zones de proliférations de cyanobactéries

La réglementation est actuellement en cours d'évolution. A partir du 1^{er} juillet 2014, les seuils seront applicables non plus sur l'abondance totale en cyanobactéries mais sur le nombre de cellules toxigènes. La baignade sera fermée dès que les dénoyements en cyanobactéries seront supérieurs à 50 000 cell/ml de cellules toxigènes (circulaire DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014)

NB : Les **cyanobactéries** sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

LA ZONE DE Baignade

Nom de la baignade :
Plage du plan d'eau de Cunlhat

Commune :
Cunlhat

Région :
Auvergne

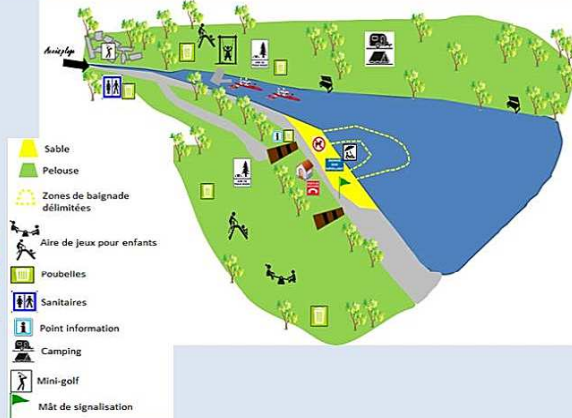
Département :
Puy de Dôme

Période officielle d'ouverture :
1^{er} juillet – 31 août

Surveillance :
Oui

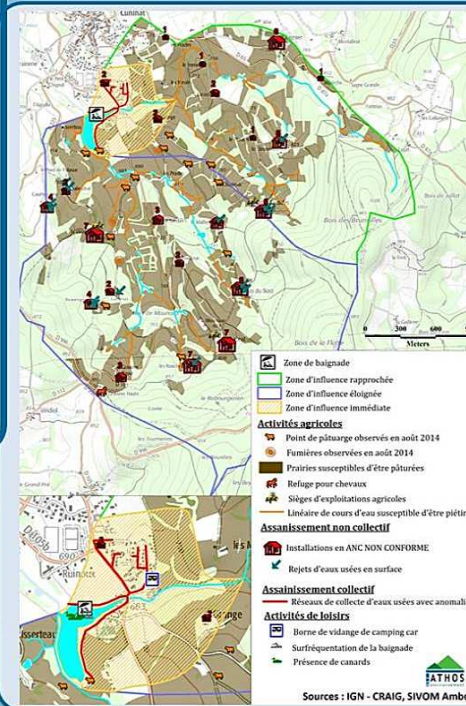
Heure de surveillance :
14h-19h 7 jours/7

Autres activités sur le plan d'eau :
Pédalos et pêche



- Sable
- Pelouse
- Zones de baignade délimitées
- Aire de jeux pour enfants
- Poubelles
- Sanitaires
- Point information
- Camping
- Mini-golf
- Mât de signalisation

CARTE DE SITUATION

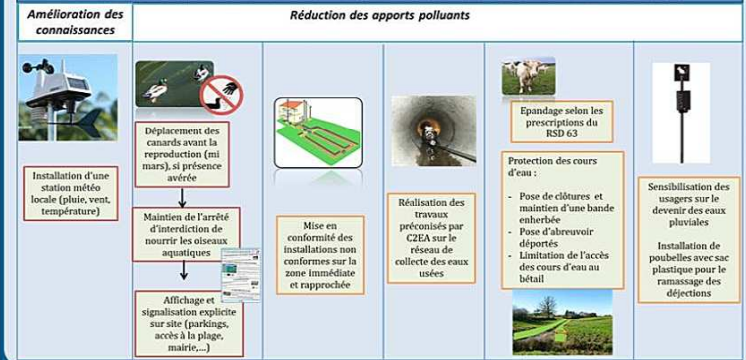


- Zone de baignade
- Zone d'influence rapprochée
- Zone d'influence éloignée
- Zone d'influence immédiate
- Activités agricoles
- Point de pâturage observés en août 2014
- Fumiers observés en août 2014
- Prairies susceptibles d'être pâturées
- Refuge pour chevaux
- Sites d'exploitations agricoles
- Linéaire de cours d'eau susceptible d'être piétiné
- Assainissement non collectif
- Installations en ANC NON CONFORME
- Rejets d'eaux usées en surface
- Assainissement collectif
- Réseaux de collecte d'eaux usées avec anomalies
- Activités de loisirs
- Borne de vidange de camping car
- Surfréquentation de la baignade
- Présence de canards

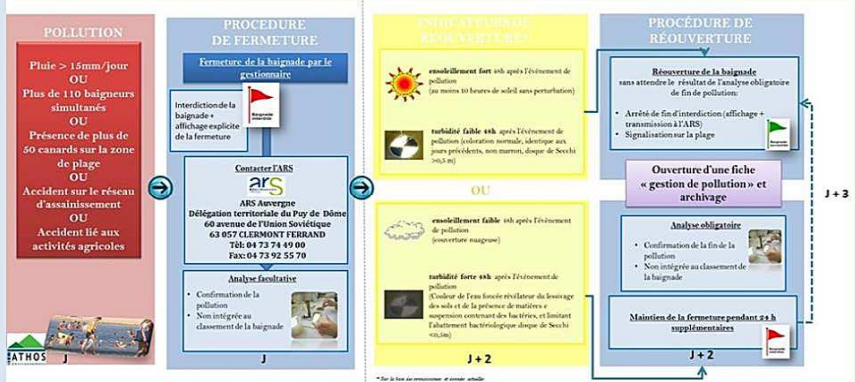
Sources : IGN - CRAIG, SIVOM Ambert

PLANS D'ACTION : pollutions bactériologiques

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONTAMINATIONS BACTÉRIOLOGIQUES SUR LE PLAN D'EAU DE CUNLHAT



MESURES DE GESTION ACTIVE



PLANS D'ACTION : proliférations de cyanobactéries

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES SUR LE PLAN D'EAU DE CUNLHAT

